

DOSSIER DE CANDIDATURE L'OISE DES DROITS ET DES DEVOIRS PASS'PERMIS CITOYEN

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation. Dans cette perspective, afin de faciliter l'insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social, le Conseil départemental de l'Oise met en place une **aide forfaitaire de 600 €** destinée aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une action citoyenne.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU DOSSIER :

- être âgé de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- être domicilié dans l'Oise (hors résidences scolaire et universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise ;
- Passer son permis de conduire pour la première fois (la candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite)
ou
Avoir obtenu son permis de manière anticipée, grâce au dispositif de conduite accompagnée, durant la période maximale de 6 mois antérieure à l'obtention de la majorité légale du bénéficiaire ;
- Être inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code, préparer ou non la conduite accompagnée.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE :

- Le bénéficiaire s'engage à effectuer **une contribution de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités territoriales, d'un établissement public de santé, d'un établissement scolaire ou d'une association de l'Oise partenaire du « Pass Permis Citoyen » et respectant les principes de laïcité et de neutralité politique.
Il lui appartient de prendre contact avec la structure choisie pour en arrêter les modalités (lieu, calendrier, mission) avant le dépôt de sa candidature.
Après accord du Conseil départemental, une convention de partenariat tripartite est établie entre le Département, le bénéficiaire de l'aide et l'organisme d'accueil.
- Après accord du Conseil départemental, le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an pour effectuer son action citoyenne qui pourra être fractionnée et réalisée de manière exceptionnelle dans plusieurs organismes d'accueil.
 - **La contribution ne peut pas débuter avant l'accord du Conseil départemental et avant 18 ans.**
 - **La candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite.**
 - **La contribution peut être effectuée après l'obtention du permis de conduire.**
- L'aide est versée **une fois la contribution citoyenne effectuée et après production de l'attestation de fin de mission par le bénéficiaire**, comme suit :
 - **soit au compte de l'auto-école** dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil départemental, **si le solde du coût du permis de conduire est au moins égal à 600 €**,
 - **soit au compte du bénéficiaire si le solde est inférieur à 600 €**, sur production de l'attestation transmise par le Département dûment complétée et signée par l'auto-école.
 - **Pour en bénéficier les jeunes préparant leur permis en conduite accompagnée (AAC) doivent :**
 - soit déposer le dossier de candidature à partir de leurs 18 ans si le permis a été obtenu durant la période maximale de 6 mois antérieure à l'obtention de la majorité légale tel décrit dans les critères d'attribution ;
 - soit déposer le dossier de candidature avant de passer le permis de conduire s'ils désirent le passer après leur majorité.

LE CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE 1/2

Bénéficiaire :

M.

Mme

Melle

Nom et prénom :

Nationalité :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone fixe : Numéro de téléphone portable :

Adresse mail :@.....

Je souhaite recevoir les actualités du Conseil départemental

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide du Département octroyée antérieurement sous conditions de ressources ? Oui Non

Si oui, précisez : 200 € 400 €

Avez-vous sollicité une autre aide au permis de conduire ? Oui Non

Si oui, auprès de quel organisme ?

Montant éventuel accordé :

Etes-vous déjà inscrit dans une auto-école ? Oui Non

Si oui, coût de la formation : Montant versé :

Avez-vous obtenu votre permis de conduire ? Oui Non

Si oui, à quelle date ?

LE CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE 2/2

Situation familiale :

- Célibataire Marié(e)
 Vie maritale

Situation scolaire ou professionnelle :

- Lycéen

Établissement fréquenté : Classe suivie:

- Étudiant

Établissement fréquenté : Diplôme préparé:

Salarié depuis : Profession : Employeur :

Adresse :

Demandeur d'emploi depuis le

Apprentissage depuis le..... CFA fréquenté

Formation professionnelle (précisez):

Sans emploi depuis le

Autre (précisez).....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

(À compléter dans le cas où le candidat réside chez ses parents)

Nom et Prénom du père :

Adresse :

Nom et Prénom de la mère :

Adresse :

Le signataire certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir le « Pass permis citoyen », atteste sur l'honneur passer le permis de conduire (permis B) pour la 1ère fois ou avoir obtenu son permis de manière anticipé, grâce au dispositif de conduite accompagnée, durant la période maximale de 6 mois antérieure à l'obtention de la majorité légale du bénéficiaire.

À le

Signature du demandeur

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou titre de séjour en cours de validité
- Photocopie du permis de conduire si obtention
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (s'il est fiscalement indépendant) ou des parents (attestation manuscrite et facture, EDF, téléphone, etc...)

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE CI-DESSOUS :

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

SERVICES DES MOYENS FINANCIERS

1, RUE CAMBRY

CS 80941

60024 BEAUVAIS

TÉLÉPHONE : 03.44.06.65.42 - 03.44.10.70.32 - 03.44.06.63.90 - 03.44.06.60.97

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement. Conformément au règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Ces données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez adresser toute demande concernant vos données personnelles par voie électronique à l'adresse mail delegue-rgpd@oise.fr ou en écrivant au Conseil Départemental de l'Oise à l'attention du Délégué à la Protection des Données-1, rue Cambry 60000 Beauvais.